



Comillas, le 16 mai 2010
9815/10
PRESSE 125

**Cinquième sommet Mexique-UE
(Comillas, Cantabria (Espagne), 16 mai 2010)
Déclaration conjointe**

1. Le cinquième sommet entre le Mexique et l'Union européenne s'est tenu le 16 mai 2010 à Comillas, en Cantabrie (Espagne). Il était présidé par M. Felipe Calderón Hinojosa, président du Mexique, accompagné de Mme Patricia Espinosa Cantellano, ministre des affaires étrangères. L'Union européenne était représentée par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, et par M. José Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne, avec la participation de M. José Luís Rodríguez Zapatero, président du gouvernement espagnol et président en exercice du Conseil de l'Union européenne.
2. Les parties ont souligné qu'elles entretenaient des relations dynamiques et parvenues à maturité dans le cadre de l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération et constaté que ce dernier, dix ans après son entrée en vigueur, a assuré des avantages concrets à leurs sociétés respectives.

Questions bilatérales

Plan conjoint de mise en œuvre du partenariat stratégique

3. Les parties ont officiellement approuvé le plan conjoint de mise en œuvre du partenariat stratégique, qui reflète leur engagement mutuel à continuer de développer et d'approfondir leurs relations au moyen d'actions concrètes et d'initiatives conjointes.

P R E S S E

4. Les deux parties sont convenues que le partenariat stratégique apporte une valeur ajoutée aux relations déjà profondes qu'elles entretiennent dans de nombreux domaines. En particulier, il encourage davantage encore leur coopération et leur coordination dans les enceintes bilatérales et multilatérales. Elles ont insisté sur leur objectif commun, qui est d'œuvrer conjointement en faveur des valeurs, principes et intérêts qu'elles partagent, tels que la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, du respect des droits de l'homme, de la sécurité, de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie et de la cohésion sociale, ainsi que sur leur attachement à la défense de l'égalité entre les hommes et les femmes, à la défense de l'égalité des chances, au développement durable et à la lutte contre le changement climatique.

Accord global

5. Les deux parties ont reconnu que l'intensité de leur dialogue politique à tous les niveaux témoigne de l'importance qu'elles attachent à leurs relations bilatérales. Un dialogue politique approfondi a eu lieu lors de la neuvième réunion du comité conjoint UE-Mexique, qui a vu les positions des deux parties converger sur un certain nombre de questions, comme le changement climatique, la biodiversité, le désarmement/la non-prolifération, la réforme des Nations unies et les droits de l'homme.
6. S'agissant des aspects économiques des relations bilatérales, les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au cadre propice aux échanges commerciaux et aux investissements mis en place par le volet commercial de l'accord global. Les deux parties se sont notamment réjouies de l'évolution favorable des courants d'échanges bilatéraux, qui ont augmenté de 122 pour cent depuis l'entrée en vigueur de l'accord, malgré les effets négatifs que la crise financière et économique mondiale a produits sur les échanges en 2009. L'investissement étranger direct et le commerce des services ont aussi évolué favorablement, l'UE étant la deuxième plus importante source de capitaux étrangers au Mexique. Les parties ont rappelé qu'elles sont déterminées à poursuivre les négociations en vue de parvenir à une modernisation ambitieuse de leurs relations commerciales, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages potentiels de l'accord de libre-échange UE-Mexique.

Dialogue sur les questions de sécurité

7. Les deux parties ont souligné l'importance du dialogue politique sur la sécurité publique et l'application de la loi prévu par le plan conjoint de mise en œuvre, qui sera lancé une fois qu'elles en auront fixé les modalités pratiques. Elles ont fait part de leur volonté d'établir aussi vite que possible de nouveaux mécanismes de coopération entre les autorités mexicaines chargées de la sécurité et de l'application de la loi et les agences européennes correspondantes.
8. En outre, les parties ont proposé de renforcer leur coordination à propos des questions concernant la sécurité soulevées dans des enceintes multilatérales.

Dialogue sur les droits de l'homme

9. Les parties sont convenues que le dialogue sur les droits de l'homme progresse bien; elles se sont félicitées de l'instauration d'un dialogue de haut niveau régulier sur cette question, dans le cadre duquel elles pourront approfondir les discussions sur leurs difficultés et expériences respectives dans ce domaine, notamment en s'échangeant des bonnes pratiques et des informations, ainsi qu'en se communiquant les politiques appropriées qu'elles mettent en œuvre. Elles ont estimé que ce dialogue contribuera à renforcer la coopération fructueuse qu'elles mènent déjà en la matière. La première réunion multilatérale s'est tenue à Genève le 12 mars 2010, attestant l'intérêt des deux parties pour ce nouveau dialogue renforcé sur les droits de l'homme dans un cadre multilatéral, ainsi que leur engagement à cet égard. La première réunion bilatérale organisée dans le cadre du dialogue a eu lieu à Mexico le 12 mai; les deux parties sont convenues que cette réunion a offert de nouveaux éléments pour renforcer et renouveler l'actuel programme de coopération entre le Mexique et l'Union européenne en matière de droits de l'homme.

Dialogue sur les questions macroéconomiques

10. Par la voix de leurs hauts responsables, les parties ont souligné l'utilité d'engager un dialogue politique sectoriel sur les questions macroéconomiques, afin d'améliorer la compréhension mutuelle des évolutions économiques et les défis politiques du Mexique, de l'UE et de l'économie mondiale, ainsi que sur les questions marquantes débattues au sein du G20 et d'autres enceintes internationales, y compris les initiatives visant à promouvoir une croissance forte, durable et équilibrée pour l'économie mondiale et à réformer les institutions financières internationales.

Autres dialogues sectoriels

11. Les parties ont rappelé l'importance qu'elles attachent à la poursuite du dialogue politique sur la cohésion sociale, dans le cadre du programme de coopération pour la période 2007-2013, en particulier au travers de dialogues sectoriels spécifiques. Dans ce contexte, elles se sont félicitées des dialogues sur la fiscalité et sur la sécurité sociale, qui se sont tenus à Mexico en 2009, et de ceux sur la santé publique, la fiscalité et la sécurité sociale, qui ont eu lieu en janvier, mars et avril 2010. Ces dialogues ont suscité un vif intérêt aux niveaux politique et institutionnel et ont constitué, pour le Mexique et l'UE, une occasion intéressante de procéder à un échange d'expériences et de bonnes pratiques.

12. Par la voix de leurs hauts responsables, les parties se sont réjouies de la tenue de la deuxième réunion du dialogue sectoriel sur l'environnement et le changement climatique, destinée à intensifier la coopération bilatérale et la concertation politique au sein des instances internationales concernées. Une intensification de la coopération dans ce domaine est prévue dans le partenariat stratégique entre le Mexique et l'UE, notamment en raison du fait que 2010 est l'Année internationale de la biodiversité et que le Mexique accueillera à Cancún, du 29 novembre au 10 décembre, la seizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP16) et la Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP6).
13. Les parties se sont félicitées du lancement de dialogues politiques sur l'éducation et la culture à la suite de la signature de déclarations conjointes en juin 2009, considérant qu'il s'agit d'une avancée très positive dans le renforcement de leur coopération. Des activités conjointes sont prévues en septembre et en novembre de cette année.
14. Les deux parties ont pris acte des progrès importants réalisés en matière de coopération scientifique et technologique et ont fait part de l'intérêt qu'elles portaient à l'élargissement et à l'intensification de leur coopération dans des domaines d'intérêt mutuel, comme les biotechnologies, les nanotechnologies, les technologies de l'information, la santé, l'énergie et l'environnement. L'UE s'est déclarée satisfaite des avancées majeures qu'a récemment enregistrées la coopération scientifique et technologique. Les deux parties sont désireuses de faire en sorte que leurs engagements en la matière se traduisent par des réalisations communes concrètes. Elles sont convenues que le processus d'évaluation de l'accord conclu dans le domaine des sciences et des technologies entre le Mexique et l'UE, qui est mené actuellement dans le cadre du renouvellement de l'accord en question cette année, offre une excellente occasion d'encourager le renforcement de leur coopération scientifique et technologique et de lui conférer un caractère plus stratégique en l'axant sur des domaines prioritaires qu'elles choisissent ensemble et en lançant des actions conjointes spécifiques.

Questions régionales

15. Les deux parties ont pris acte de la décision, prise durant le Sommet de l'unité célébré à Cancún (Mexique), d'instaurer la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Mexique et l'Union européenne ont insisté sur le fait que cela permettra de former une association solide d'acteurs mondiaux s'appuyant sur le dialogue politique, la coopération efficace pour le développement et, dans le respect de principes et de valeurs communs, les initiatives conjointes destinées à faire avancer les sujets de préoccupation internationaux.

Questions internationales

16. L'UE et le Mexique ont rappelé leur attachement aux principes du droit international, y compris aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance, à un multilatéralisme effectif, à la coopération internationale au développement, et à la paix et la sécurité internationales.
17. Les discussions sur les questions relatives au changement climatique planétaire ont mis en évidence le souhait des deux parties de voir se dégager un accord ambitieux, équitable et global lors de la COP 16 à Cancún (Mexique), qui reposera sur les progrès accomplis par le groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et le groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et qui tiendra compte des dispositions importantes de l'accord de Copenhague. Les deux parties sont aussi convenues de l'importance fondamentale de la biodiversité pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et pour le bien-être à long terme de l'être humain, et elles ont décidé de renforcer leurs efforts pour lutter contre la perte de biodiversité, notamment par l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale ambitieuse, équitable et efficace en la matière lors de la COP10 de la Convention des Nations unies sur la biodiversité et la création d'une plateforme intergouvernementale et les services écosystémiques.
18. De même, l'UE a exprimé son soutien aux travaux préparatoires que le Mexique mène en vue de la COP 16 et de la COP/MOP 6.
19. Pour ce qui est de la coordination dans les enceintes multilatérales, les deux parties ont rappelé qu'elles sont déterminées à se soutenir mutuellement sur les questions d'intérêt commun. À cet égard, elles ont exprimé des opinions similaires concernant les priorités pour la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, en particulier la réforme des Nations unies, les objectifs du millénaire pour le développement, le désarmement/la non-prolifération, le changement climatique et la biodiversité, la drogue, la criminalité organisée transnationale, les droits de l'homme, le dialogue interculturel, la consolidation de la paix et la responsabilité de protéger.
20. En ce qui concerne les questions économiques et financières internationales, les deux parties ont souligné l'importance du système commercial multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce; elles ont aussi insisté sur la nécessité de conclure aussi vite que possible le cycle de Doha par un accord ambitieux et équilibré. Les deux parties ont jugé nécessaire que le G20 tienne ses engagements actuels et fixe des objectifs ambitieux pour l'avenir afin d'atteindre une croissance plus forte, plus équilibrée et plus durable. Elles se sont accordées sur les priorités à mettre en œuvre à cet égard, à savoir, entre autres: soutenir la reprise mondiale, assurer une mise en œuvre cohérente des réformes des marchés financiers et renforcer les institutions financières internationales. Pour sa part, l'UE se félicite d'accueillir le sommet du G20 en 2012 et a la ferme volonté d'y apporter une contribution importante.

21. Quant à la question des migrations internationales, l'UE a salué le rôle que le Mexique joue à la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement. Pour sa part, le Mexique a communiqué des informations sur la préparation de la prochaine réunion de ce forum, qui se tiendra à Puerto Vallarta en novembre 2010. Les deux parties se sont félicitées du lancement, le 30 juin 2009, du dialogue structuré sur les migrations mené par l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est la principale enceinte dans laquelle les deux régions peuvent discuter des questions de migration et échanger leurs points de vue en la matière. Elles se sont également déclarées préoccupées par toutes les pratiques fondées sur l'intolérance et les préjugés raciaux.

Autres questions

22. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction concernant le résultat des travaux effectués par la commission parlementaire conjointe UE-Mexique et sa contribution à la consolidation du dialogue politique entre le Mexique et l'Union européenne.
 23. Les deux parties ont pris acte avec intérêt des résultats du troisième forum de la société civile UE-Mexique organisé à Bruxelles en novembre 2008. L'UE et le Mexique ont adressé aux organisations de la société civile une réponse commune aux recommandations que celles-ci avaient formulées à cette occasion. Le Mexique a confirmé qu'il accueillera le quatrième forum UE-Mexique de la société civile, qui se tiendra à Mexico en octobre 2010.
 24. Enfin, les deux parties ont décidé de tenir la prochaine réunion du dialogue politique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement à une date à fixer d'un commun accord.
-